



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Procuration : 01

Séance du 13 décembre 2019

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Membres présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Marianne PETER, Béatrice TREIL, Michel URBAN Arny EYERMANN, Frédéric JUNG, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Patrick LUTZ, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH

Membres absents excusés :

Mme Vanessa KLEIN a donné procuration de vote à M. Frédéric JUNG
MM. Justine HEITZ et Patrick LUTZ.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose Mme Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, adjointe, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
Le Conseil Municipal valide la proposition *à l'unanimité*.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 8 novembre 2019

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2019.
Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté *à l'unanimité*.

3. Communications diverses

a. Pierre GROSS

11/11/19	Commémoration du 11 Novembre
13/11/19	Réunion Amélogis (lotissement rue des Cerisiers)
14/11/19	Réunion de chantier - piste cyclable
15/11/19	Réunion Comité des fêtes
18/11/19	Conseil CCBZ
du 19/11/19 au 21/11/19	Salon des Maires
22/11/19	Remise prix maisons fleuries Commission Travaux CCBZ
25/11/19	Rendez-vous DTT – M. AMARA – Dossier LUTZ ATIP – PLU Réception/travaux des bassins avec le SDEA
30/11/19	Sainte Barbe Rendez-vous architecte – Projet pôle enfance

02/12/19 Bureau CCBZ
 03/12/19 Conseil Départemental – dossier projet pôle enfance
 04/12/19 Projet territoire élus Kurtzenhouse
 05/12/19 Aménagement Foncier
 08/12/19 Repas de Noël des Aînés
 09/12/19 Assemblée Générale – GIE – CCBZ
 10/12/19 Projet territoire Kurtzenhouse
 11/12/19 Assemblée Générale du SDEA à Mutzig
 13/12/19 Rendu « APS » du projet école et périscolaire « maternelle » avec le cabinet Larché & Metzger
 Cérémonie pour la mise en place du coq de l'église catholique

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS ENTRE LE
08/11/2019 ET LE 13/12/2019

N° d'enregistrement	Demandeur	Terrain	Nature de la construction/des travaux	Accordé le
PC 067 156 19 R0011	M. & Mme Joseph BEHR 5 Route de France 67110 NIEDERBRONN LES BAINS	95 rue du Gal de Gaulle	Construction d'une maison individuelle	Retiré le 04/12/2019

Agenda :

14/12/19 Marche des lumières
 17/12/19 Aménagement Foncier
 Fête de Noël Périscolaire
 19/12/19 Partenaires financiers - projet pôle enfance
 du 10 au 12/01/20 Représentation théâtre
 12/01/20 Accueil nouveaux arrivants
 24/01/20 Fête du personnel
 31/01/20 Prochain conseil

b. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL

12/11/19 Conseil école élémentaire
 19/11/19 Conseil école maternelle
 30/11/19 Permanence mairie avec collecte banque alimentaire
 30/11/19 Commission Communication
 08/12/19 Repas de Noël des Aînés
 12/12/19 Réunion Municipalité
 13/12/19 Rendu « APS » du projet école et périscolaire « maternelle » avec le cabinet Larché & Metzger

c. Marianne PETER

14/11/19 Réunion municipalité
 18/11/19 90 ans de René BECKERICH
 Réunion CCBZ
 25/11/19 90 ans de Mélanie CONTET
 28/11/19 Réunion municipalité
 06 et 07/12/19 Préparation de la salle du Waldeck en vue de la fête de Noël des aînés
 08/12/19 Repas de Noël des Aînés
 09/12/19 Nettoyage de la salle du Waldeck

12/12/19 Réunion Municipalité
13/12/19 Rendu « APS » du projet école et périscolaire « maternelle » avec le cabinet
Larché & Metzger
Cérémonie pour la mise en place du coq de l'église catholique

d. Béatrice TREIL

09/11/19 Permanence mairie
11/11/19 Commémoration du 11 Novembre
18/11/19 Conseil CCBZ
19/12/19 Décor Noël
22/11/19 Remise prix maisons fleuries
25/11/19 Commission PLU
28/11/19 Municipalité
30/11/19 Commission Communication
03/12/19 Confection de la structure des arrangements floraux pour le repas
des aînés
04/12/19 Réunion Basse Zorn Horizon 2030
06/12/19 Confection des arrangements floraux
08/12/19 Repas de Noël des Aînés
12/12/19 Réunion Municipalité
13/12/19 Rendu « APS » du projet école et périscolaire « maternelle » avec le cabinet
Larché & Metzger
Cérémonie pour la mise en place du coq de l'église catholique
Conseil Municipal

e. Jean-Luc JOACHIM

16/11/19 Permanence mairie
22/11/19 Remise prix maisons fleuries
27/11/19 Rendez-vous avec le SDIS pour le contrôle de sécurité incendie du Waldeck
ainsi que le bâtiment du moulin pour représenter la commune
27/11/19 Plusieurs rendez-vous avec des sociétés pour la mise en place de la
mutualisation des contrats d'entretiens des communes de la Basse-Zorn
04/12/19 Réunion à Kurtzenhouse
08/12/19 Repas de Noël des Aînés
13/12/19 Rendu « APS » du projet école et périscolaire « maternelle » avec le cabinet
Larché & Metzger
Cérémonie pour la mise en place du coq de l'église catholique

f. Yves OHLMANN

11/11/19 Commémoration du 11 Novembre
14/11/19 Réunion Municipalité
15/11/19 Bilan Open Air
22/11/19 Remise prix maisons fleuries
04/12/19 Réunion Basse Zorn Horizon 2030
07/12/19 Préparation de la salle du Waldeck en vue de la fête de Noël des aînés
08/12/19 Repas de Noël des Aînés
12/12/19 Réunion Municipalité

4. Droits de préemption urbain

M. le Maire soumet au Conseil Municipal conformément à la délibération du 6 janvier 2005 les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Ordre		Vendeurs/demandeurs	Situation du patrimoine	Références cadastrales	Superficie
01		Sté Auto Antony 67 9, Rue de l'Artisanat 67170 GEUDERTHEIM	9, Rue de l'Artisanat	36-140	21,56 ares
02		GB Patrimoine pour moitié 17, Rue du Traineau 67720 HOERDT	17a, Rue des Petits Champs	03-311/7 03-313/8 03-315/12 317/12	10,64 ares
03		GB Patrimoine pour moitié 17, Rue du Traineau 67720 HOERDT	17a, Rue des Petits Champs	03-311/7 03-313/8 03-315/12 317/12	10,64 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

*** de ne pas faire valoir son droit de préemption** pour les déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. Indemnité de conseil allouée à M. le Trésorier Principal du Centre des Finances Publiques de Brumath

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents de services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateur du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

DECIDE :

*** de demander** le concours de M. le Trésorier Principal de Brumath pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

*** d'accorder** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

*** d'accorder** l'indemnité de conseil qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Pierre LECUIVRE, Trésorier principal depuis le 15 novembre 2019.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. Chasse intercommunale Vendenheim, Mundolsheim, Lampertheim et Geudertheim :

► Avenant à la convention de gré à gré

Monsieur Pierre GROSS, Maire, rappelle que le périmètre de lot de chasse intercommunale de Vendenheim, Lampertheim, Mundolsheim et Geudertheim a été modifié en raison, d'une part, de la vente des forêts communales par les communes de Lampertheim et Mundolsheim et d'autre part, en raison de l'emprise des travaux du Contournement Ouest de Strasbourg (COS).

Les parcelles 1 et 4 en section 30 représentant une superficie de 37,37 ha d'une part et 12/2 et 3 en section 30 représentant une superficie de 45,89 ha d'autre part, ont été vendues à l'Etat respectivement par les communes de Lampertheim et Mundolsheim. Elles sont désormais administrées par l'ONF qui établira un nouveau bail de chasse indépendant. L'impact du COS sur les superficies chassées est de l'ordre d'environ 60 ha, à l'ouest et au nord du périmètre de chasse.

Le nouveau périmètre s'établit à 476 ha, soit une réduction d'environ 23 %. Outre, la modification de la superficie, on peut s'attendre à une baisse de l'attractivité de ce lot de chasse, du fait du prélèvement de surfaces boisées plus giboyeuses, et des nuisances lors des travaux, pouvant faire fuir le gibier.

Le nouveau montant de loyer annuel proposé est de 1 000 €, contre 3 500 € dans le contrat de bail initial.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * **décide** d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au bail de location de la chasse intercommunales Vendenheim, Lampertheim, Mundolsheim, Geudertheim prenant en compte la nouvelle superficie de 476 ha et le nouveau loyer annuel de 1 000 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

7. Cercle d'échecs de Bischwiller : paiement de cours d'échecs à l'école élémentaire

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'école élémentaire de Geudertheim a fait appel pour la rentrée scolaire 2019/2020 au Cercle d'Echecs de Bischwiller, représenté par son président, M. Roland REEB pour dispenser des cours d'échecs aux enfants.

L'école élémentaire souhaite que les frais liés aux heures dispensées aux élèves (classes de CP, CP/CM2 et CM1) soit pris sur les crédits scolaires prévus par la Commune. Cette association a fait parvenir un état des heures dispensées aux élèves pour septembre + octobre + novembre 2019, soit 14 heures à 15 €/heure représentant un total de 210 €.

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de l'autoriser à payer ces heures dispensées aux enfants pour septembre + octobre + novembre, soit 210 € sous forme de subvention et de l'autoriser également à payer périodiquement cette prestation au club d'échecs. Le club d'échecs de Bischwiller établira un relevé périodique pour le nombre d'heures réalisées, le tarif horaire étant de 15 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * **octroie** le versement de la somme de 210 € au Cercle d'Echecs de Bischwiller en paiement des heures dispensées aux élèves (classes de CP, CP/CM2 et CM1) pour les mois de septembre à novembre 2019
- * **dit que** la dépense sera imputée à l'article 6574, subvention, du budget primitif 2020
- * **autorise** le Cercle d'Echecs de Bischwiller à dispenser des cours d'échecs à l'école élémentaire ; le paiement y afférent se fera sur la base d'un relevé périodique d'heures réalisées, au tarif horaire de 15 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

8. LAFA : Demande aide financière complémentaire - Eclairage terrain de foot

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a recueilli un avis favorable de la LAFA concernant les travaux d'éclairage du terrain de football et qu'elle a fixé l'enveloppe maximale attribuée à la Commune à 15 000 €.

Afin de prétendre à cette enveloppe financière, la Commune est invitée à transmettre à la LAFA un devis complémentaire avec validation du Conseil Municipal ; ce devis ainsi établi par la Société FRITZ s'élève à 21 500 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

- * **de valider** le devis complémentaire d'un montant de 21 500 € H.T. transmis par la Société FRITZ de Niederroedern au vu des travaux à réaliser

- * **adopte** ainsi l'opération dans sa globalité qui s'élèvera à :

	H.T.	TTC
Devis initial	53 600 €	64 320 €
Devis complémentaire	21 500 €	25 800 €
Total	75 100 €	90 120 €

- * **de solliciter** une aide financière de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur.

ADOpte A L'UNANIMITE

9. CCBZ : Fonds de concours :

- ▶ Eclairage terrain de foot
- ▶ Réhabilitation du clocher de l'église catholique

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 août 2019 approuvant le programme des travaux de réhabilitation du clocher de l'église catholique et d'éclairage du terrain de football et sollicitant le fonds de concours y afférent,

VU la délibération de la CCBZ du 28 octobre 2019 validant le versement d'un fonds de concours pour les travaux décrits ci-dessus,

VU l'article L5214-16V du CGCT demandant aux deux instances de valider les montants du fonds de concours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré,

* **accepte** le fonds de concours instauré par la Communauté de Communes de la Basse Zorn lié aux travaux :

- de réhabilitation du clocher de l'église catholique pour 64 712,71 €
- d'éclairage au terrain de football 5 501,80 €

montant total octroyé par la CCBZ 70 214,51 €

* **autorise M. le Maire** à signer tous les documents relatifs au fonds de concours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. ARCOS-SOCOS : cession parcelles dans le cadre du GCO

M. le Maire informe que la Société ARCOS-SOCOS a opéré des régularisations foncières dans le cadre des travaux du GCO et nous a fait parvenir un projet de promesse unilatérale de vente.

Il s'agit des parcelles notées ci-après faisant apparaître les emprises nécessaires :

Section	N°	Contenance	Nature	Lieu dit	Zonage	Emprises	Reliquats	Prix/m²	Indemnité
38	118	04ha85a72ca	BOIS	Hinterwald	N3	4907	0	0,32€	1570,24€
38	107	1ha47a13ca	BOIS	Hinterwald	N3	1131	13582	0,32€	361,92€
38	102	0ha86a30ca	BOIS	Hinterwald	N3	26	8604	0,85€	22,10€
38	94	00ha10a93ca	BOIS	Hinterwald	N3	43	1050	0,85€	36,55€
38	33	17ha05a38ca	BOIS	Hinterwald	N3	327	170211	0,32€	104,64€
38	110	0ha19a88ca	BOIS	Hinterwald	N3	283	1705	0,32€	90,56€
38	116	3ha25a51ca	BOIS	Hinterwald	N3	1583	30968	0,32€	506,56€
38	96	00ha49a09ca	BOIS	Hinterwald	N3	837	4072	0,85€	711,45€
TO-						9 137	230 192		3 404,02€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e** :

* **d'émettre un avis favorable** aux régularisations foncières préconisées par la Société ARCOS-SOCOS dans le cadre des travaux du GCO

* **de rétrocéder** les emprises de parcelles notées ci-dessus

* **d'autoriser M. le Maire** à signer tous les documents afférents à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. Projet de construction d'une école et d'un périscolaire « maternelle » : approbation de l'APS

M. le Maire rappelle les différentes délibérations prises pour lancer le projet de construction d'une école et d'un périscolaire « *maternelle* », notamment la délibération du 4 octobre 2019 approuvant le choix de l'équipe chargée de la mission de maîtrise d'œuvre.

Puis, M. le Maire présente à l'assemblée l'Avant-Projet Sommaire (APS) pour la construction d'une école et d'un périscolaire « *maternelle* », proposé par le cabinet d'architectes SARL LARCHÉ-METZGER.

M. le Maire explique que l'estimation prévisionnelle du coût du projet s'élève à 2 080 000 € H.T.

M. le Maire propose d'approuver le présent APS lié à ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

*** d'approuver** l'APS proposé par le cabinet d'architectes SARL LARCHÉ-METZGER

*** de demander** la présentation de l'Avant Projet Définitif (APD)

*** de donner tout pouvoir à M. le Maire** pour accomplir les formalités nécessaires et pour mener à bien la réalisation de cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

12. Motion pour le maintien du distributeur de billets du Crédit Mutuel à Geudertheim

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est question de la fermeture de l'agence du Crédit Mutuel de Geudertheim ainsi que du retrait du distributeur de billets.

Par courriel du 9 décembre 2019, la Société BOVIS de Hangenbieten a informé la Commune de son intervention le 7 janvier 2020 à l'agence du Crédit Mutuel de Geudertheim pour démonter le distributeur automatique de billets.

M. le Maire précise qu'aucune explication ne lui a été donnée par la CCM de la Basse Zorn.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **décident :**

*** d'adopter** une motion pour que le fonctionnement du distributeur du Crédit Mutuel de Geudertheim soit rétabli rapidement et durablement malgré la fermeture de l'agence locale

*** de relayer** le mécontentement légitime des habitants et des commerçants de la commune face à cette « *dégradation des services publics de proximité et d'accessibilité bancaire* »

*** de préciser** qu'il est essentiel que ce distributeur perdure pour la vitalité et le dynamisme de la commune, de ses commerçants et pour les besoins de ses habitants

*** de s'opposer** fermement à la suppression du distributeur automatique de billets (DAB).

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 13 décembre 2019
Le Maire



[Handwritten signature in blue ink]

[Faint handwritten signature at the bottom of the page]



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Procuration : 01

Séance du 13 décembre 2019

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Membres présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Marianne PETER, Béatrice TREIL, Michel URBAN Amy EYERMANN, Frédéric JUNG, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Patrick LUTZ, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH

Membres absents excusés :

Mme Vanessa KLEIN a donné procuration de vote à M. Frédéric JUNG
MM. Justine HEITZ et Patrick LUTZ.

Divers

* **Boucherie GROSS** : Celle-ci ferme définitivement ses portes au 31 décembre 2019 alors qu'elle fournit les repas des 2 services périscolaires de la commune en liaison chaude. La commune va devoir lancer un appel d'offres pour sélectionner un nouveau fournisseur. L'intérim sera assuré par la boucherie MAECHLING de Reichstett, à tarif identique, jusqu'à l'attribution du marché suite à l'appel à concurrence.

* **Lotissement « Lichtstoekerweg »** : La commercialisation démarrera au printemps 2020.

* **Travaux en cours :**

- ▶ Le chantier de l'église est pratiquement terminé ; l'échafaudage sera démonté à partir de début janvier 2020
- ▶ L'éclairage du terrain de football avance à un rythme soutenu.

* **Financement du projet école et périscolaire « maternelle »** : M. le Maire informe que plusieurs établissements bancaires ont été sollicités pour un prêt, certains ont répondu favorablement. Une analyse plus fine des propositions réceptionnées sera réalisée ultérieurement.

* **Enquête publique liée à la modification simplifiée du PLU n°3 :**

Le Conseil Municipal a prescrit la demande de modification 3 du Plan Local d'Urbanisme par décision du 6 juillet 2018. Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification 3 du PLU de la Commune de Geudertheim du lundi, 27 janvier 2020 au mercredi, 12 février 2020.

Monsieur Daniel-Edouard KLEIN a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Strasbourg et sera présent à la mairie pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

Lundi	27 janvier 2020 de 14h à 17h
Samedi	08 février 2020 de 09h à 11h
Mercredi	12 février 2020 de 16h à 18h.



Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 13 décembre 2019
Le Maire